

Notre parcelle YC 137 acquise le 28/09/23 passe de vhc en N. La condition suspensive était de pouvoir Construire sur cette parcelle. Nous avons donc demandé un CVO qui est revenu favorable. Malheureusement suite à la tempête CIARAN notre projet a dû être retardé car les nombreux arbres présents sont tombés. La parcelle était inaccessible. Les assurances nous ont donné l'accord des différents devis en juillet 2024. Les artisans ne pouvant se déplacer et de suite, nous avons dû attendre le 29 février et à ce jour ce n'est toujours pas terminé. Notre projet avec le Constructeur (François Léon) était quasiment prêt. Il s'agit de notre résidence principale où nous comptons anénager avec nos 3 enfants. Nous pouvons vous joindre tous les documents nécessaires afin de vous prouver notre bonne foi.

En vous remerciant de prendre en compte notre demande.

Bien Cordialement

QUERE Caroline & LAUREYS Frédéric.